

PV No 4 de la séance du Conseil communal du mercredi 2 novembre 2016.

Présidence : M. Alain JOUFFREY, Président.

Ordre du jour :

1. Présentation de la facture sociale par M. Jean-Michel CLERC, Président du Conseil de politique sociale.
2. Appel.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du PV de la séance du 28 septembre 2016.
5. Communications du Bureau.
6. Communications de la Municipalité.
7. Rapport sur le préavis no 13/09.2016 – demande d'un crédit de Fr. 170'000.- pour financer la location d'une patinoire mobile.
8. Préavis n° 14/11.2016 – Budget de la bourse communale pour 2017.
9. Simples questions.
10. Contre-appel.

1) Présentation de la facture sociale par M. Jean-Michel Clerc, Président du Conseil de politique sociale.

Une présentation est faite par M. Jean-Michel Clerc suite à une demande de la commission de gestion. Monsieur Jean-Michel CLERC a une formation médicale, il a siégé pendant 15 ans au Conseil communal de la commune d'Ollon dans le district d'Aigle, il a été Municipal pendant 10 ans dans cette même Commune et est membre du Conseil de politique sociale.

Vous trouverez en annexe à ce procès-verbal la présentation de M. Jean-Michel CLERC.

À la suite de la présentation, les Conseillers sont invités à poser des questions à M. Jean-Michel CLERC.

M. Thierry JAQUIERY demande si le changement de la participation des Communes à hauteur de 50 % à 33 % a eu lieu pour la période 2015 – 2016 ou pour celle de 2016 – 2017. Il souhaite aussi savoir, par la même occasion, si notre Commune aura une diminution de 17%.

M. Jean-Michel CLERC répond que la nouvelle répartition sera pour 2017. Il n'y aura pas de diminution ; on payera le même montant que l'année précédente mais seules les nouvelles augmentations seront partagées à hauteur de 1/3 pour les Communes et 2/3 pour le Canton.

M. Jacques ROCHAT demande quelle est la motivation de cette nouvelle répartition de 1/3 – 2/3.

M. Jean-Michel CLERC n'a pas participé à ces négociations. Il sait que les Communes souhaitent une participation plus importante du Canton.

Mme Carine TINGUELY explique que lorsque le Canton a été relativement endetté, ils ont décidé de passer à la place d'une participation de 1/3 pour les Communes et 2/3 pour le Canton à 50/50 dans le but de diminuer les dettes du Canton. Les Associations des Communes ont demandé, lors des dernières négociations, que le Canton de Vaud reprenne une participation de 2 tiers de l'entier de la facture sociale à sa charge étant donné que les finances de l'Etat vont beaucoup mieux.

Mme Sylvie FUCHS souhaite connaître le poids de Lausanne pour l'aide sociale. En effet, lors de la présentation, Lausanne représente, à elle seule, une région et une voie pour les votes. Monsieur Jean-Michel CLERC explique que, vu le volume démocratique que représente la ville de Lausanne, elle est considérée comme une région de l'action sociale et par conséquent elle a une voie pour les votations.

Mme Sylvie FUCHS souhaiterait connaître aussi le poids financier de Lausanne dans cette répartition.

M. Jean-Michel CLERC n'a pas les chiffres en tête. Il va se renseigner et transmettra sa réponse à la Secrétaire du Conseil communal qui les rajoutera lors de la diffusion du procès verbal.

M. Michel CONNE demande qui décide de cette répartition.

M. Jean-Michel CLERC explique que cela s'est fait avec la plateforme Canton-Communes qui a négocié cette répartition. Le Conseil de la politique sociale n'a pas été mandaté pour cela.

Il y a actuellement une tentative de modifier cette répartition et de changer la composition de la politique sociale pour avoir des représentants de l'UCV et de l'AdCV.

M. François LUDWIG parle du graphique de l'évolution de la facture sociale (page 8 de la présentation de M. Jean-Michel CLERC), on s'aperçoit que les chiffres augmentent. Il souhaite savoir si cette augmentation va continuer ou si cela va se stabiliser ou même diminuer.

Il se rend compte que les prestations sociales ne vont pas uniquement à des individus mais aussi à des organismes. Le Canton de Vaud compte un peu plus de 700'000 habitants, de ce fait est-il possible d'estimer le nombre de personnes qui touchent les prestations de l'aide sociale ?

M. Jean-Michel CLERC a souvent demandé, dans le cadre de la politique sociale, s'il existait une projection à ce sujet. Malheureusement il n'a jamais eu de réponse.

Pour la deuxième question de M. François LUDWIG, il n'a pas les chiffres et les transmettra à Mme Chantal COURTAIS-REY pour les joindre au procès-verbal.

M. François LUDWIG se demande que va-t-il se passer le jour où la facture sociale va grignoter le budget de l'Etat.

M. Jean-Michel CLERC explique que si l'on regarde le graphique, on peut constater que la tendance commence à diminuer. Mais il est tout de même inquiet avec le vieillissement de la population et le nombre de migrants qui arrivent; ça ne va pas aider à diminuer ces charges.

La parole n'étant plus demandée, nous remercions Monsieur Jean-Michel CLERC pour ses explications claires et précises.

2) Appel.

Il est 20h00 lorsque le Président ouvre la séance.

Les Conseillers et Conseillères suivant(e)s sont excusé(e)s :

Mesdames et Messieurs	Steve BUGNON	Barbara DELLWO
	Fabrice DESSAUX	Henri HALLER
	Sylvie HAUTLE-PITTET	Eric JANNICAUD
	Sacha MEIER	Yves MORAND
	Florence PORRECA	Sébastien PITTET
	Sylvain RODRIGUEZ	Raymond TARDY
	Carmelo TODARO	

Absent :

Monsieur Roland LOCHER

51 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement, cela en accord avec les dispositions contenues à l'article 55 du règlement du Conseil.

3) Adoption de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, le sujet est clos.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

4) Adoption du PV de la séance du 28 septembre 2016.

Monsieur Philip LANGER demande la modification suivante : à la page 34 il faut rajouter dans son intervention « M. Philip LANGER **remarque qu'il s'agit de frais conséquents pour cette piscine, et qu'il avait déjà fait remarquer lors d'autres objets que nous sommes une Commune qui aimons le « luxe ». Avec le choix d'une piscine, il y aura obligatoirement d'autres projets auxquels il faudra renoncer en guise de compensation. Il soutient cependant complètement cette piscine, affirmant qu'il n'y a pas de meilleur investissement que la formation pour les jeunes et le sport pour les adultes. Vu les investissements de qualité de la Commune dans le passé et vu les frais engagés pour la piscine à long terme, il lui semble important qu'il ait une cafétéria ou un endroit convivial et attractif pour que les gens souhaitent revenir à la piscine,** par exemple les parents qui amènent leur(s) enfant(s) à un cours de natation ».

Monsieur François SIEGWART demande les modifications suivantes : à la page 31, il faut modifier

- « Pour le côté récurrent et prévisible, si on fait les calculs on n'arrive pas loin de chiffres qu'il a mentionnés ultérieurement » par :

- « **Il faut considérer** le côté récurrent et prévisible, **et** si on fait les calculs on n'arrive pas loin de chiffres qu'il a mentionnés **précédemment**.

A la page 35 il demande de modifier cette phrase :

« Il informe qu'il y a au moins 25 piscines publiques dans le Canton de Vaud, dans un certain nombre à Lausanne » par cette formulation :

« Il informe qu'il y a moins **de** 25 piscines publiques dans le Canton de Vaud, **dont** un certain nombre à Lausanne ».

A la page 35 il faut également modifier cette phrase

« Il estime que la tirelire est vide, le taux d'imposition communal augmentera très vraisemblablement en raison de RIE III et les péréquations-compensations solidaires entre la Commune et le taux d'imposition augmenteront certainement si le Conseil accepte ce soir ce projet » par :

« Il estime que la tirelire est vide, le taux d'imposition communal augmentera très vraisemblablement en raison de RIE III et les péréquations-compensations solidaires entre **communes** et le taux d'imposition **augmentera** certainement si le Conseil accepte ce soir ce projet »

La parole n'étant plus demandée, le sujet est clos

Le PV no 3 avec les modifications proposées est accepté à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

5) Communication du Bureau.

Le Président communique que lors de la séance du 24 août 2016, un Conseiller a fait part de sa préoccupation sur le double rôle de Secrétaire et de Conseillère de Mme Chantal COURTAIS-REY et notamment de ce qui se passerait en cas de prise de parole. Le dispositif suivant a été prévu par le Bureau : un des Scrutateurs prendra note des déclarations de la Secrétaire qui pourra ainsi les intégrer dans le procès-verbal. Le Bureau estime dommage de perdre une Conseillère régulièrement et démocratiquement élue, qui plus est incarne des catégories de notre population sous-représentées, en l'occurrence des femmes et des jeunes.

Il rappelle que la séance du 7 décembre commencera à 19h00 pour donner du temps au traditionnel repas de fin d'année pour lequel les Conseillers ont reçu les invitations en début de séance. Les Conseillers peuvent rendre le bulletin ou s'inscrire par courriel. Il faut absolument s'inscrire pour participer au repas.

Pour mémoire, il demande que les rapports sur préavis soient remis 48h. avant la séance en deux exemplaires originaux et dûment signés à la Municipalité et au Bureau.

Toutes les séances sont enregistrées pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

6) Communication de la Municipalité.

M. Daniel MOSINI communique que la Municipalité n'a aucune communication à lire.

7) Rapports sur le préavis no 13/09.2016 – demande d'un crédit de Fr. 170'000.- pour financer la location d'une patinoire mobile.

M. Frédéric BERTHOUD, en absence de Mme Barbara DELLWO, membre de la commission, lit son rapport.

M. Michel Conne Président de la Commission des Finances lit son rapport.

Ces commissions proposent :

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la Commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. d'autoriser la Municipalité à signer un contrat de location pour la saison 2016-2017 pour une patinoire mobile ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 170'000.- ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt ;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois en 2017, après déductions des recettes encaissées et de la participation de l'ASISE.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Noël FANGUIN a plusieurs questions :

- 1) Quel est le lien entre deux salles de gymnastiques et une patinoire mobile pendant 12 semaines ?
- 2) Il lui semble que ce projet est une solution à court terme et à but lucratif.
- 3) Ne serait-il pas souhaitable de rechercher un local adapté pour donner des cours de gymnastique ?

M. Frédéric BERTHOUD répond que la Municipalité a cherché dans toutes les communes environnantes des solutions de salles de gym. Il faut savoir qu'il y a beaucoup d'élèves à Saint-Prex et que la loi exige par ailleurs que les enfants aient 3 heures d'activités sportives par semaine. Il n'est pas possible de faire de la gymnastique dehors en hiver, avec la bise et les températures négatives.

Il ne trouve justement pas que ce soit un projet à but lucratif. Il n'y aura pas d'entrées payantes. Il faudra juste s'acquitter de la location de patins pour ceux qui n'en possèdent pas. C'est plus une dépense pour la Commune. Il y aura un financement avec la location des patins et via la buvette.

Toutes les communes qui ont utilisé une patinoire mobile ont trouvé que c'était une activité sociale sympathique.

M. Jean-Noël FANGUIN précise que ce n'est pas une critique du projet mais souhaite voir s'il n'y a pas d'autres solutions et d'ouvrir un débat sur ce sujet.

M. Stéphane PORZI informe que la Municipalité a cherché les meilleures solutions pour pallier au manque des salles de gymnastiques. Elle a pu louer la salle de gymnastique de GEMS à Etoy pour certaines classes. Mais il ne faut pas oublier le problème des trajets, de son coût et du temps. Des élèves vont à la patinoire de Morges et au parking de sous-Allens où un mur de grimpe a été installé.

La patinoire dépannerait pendant 3 mois en remplacement des heures de gymnastiques. De plus, les élèves de l'école de Yens descendraient pour profiter de faire du patin. C'est une offre complémentaire.

M. Marc HAUSWIRTH se réjouit de pouvoir y patiner.

M. Philip LANGER informe qu'il a accompagné des élèves pour aller patiner à Morges. Il trouve louable que ce soit gratuit mais il a constaté, lors de son passage à la patinoire de Morges, qu'il y a beaucoup de patineurs semi-professionnel qui occupent la patinoire et qui sont régulièrement présents. Pourquoi ne pas faire une entrée payante ?

M. Stéphane PORZI communique qu'il est difficile de gérer des entrées payantes ; il faudrait une personne supplémentaire pour s'occuper de celles-ci. Il est plus simple de gérer la location de patins. Il y aura un local qui sera aménagé pour cette location. De plus, sur tous les préavis qu'il a pu voir sur les autres communes, toutes ces dernières ont optés la gratuité des entrées.

M. Alexandre WOHNLICH souhaite savoir sur quel terrain à Marcy sera mis la patinoire. N'y a-t-il pas un risque d'endommager le terrain ?

M. Frédéric BERTHOUD répond que si on prend la buvette en direction Genève, il y a un replat où les voitures sont parkées lors de grandes manifestations. Le terrain est suffisamment plat et peut supporter une patinoire. Ceci a été étudié avec l'entreprise qui s'occupe de la location de la patinoire.

M. Nicolas COTTIER est sur le fond d'accord avec ce projet mais il y a beaucoup de conditionnel et aucune idée sur le nombre d'entrées. Il souhaite savoir si la Municipalité fera un décompte des résultats pour le Conseil communal. Il se peut que l'année prochaine un souhait de la population se présente pour renouveler cette expérience. Il demande s'il y a une position de l'ASISE concernant ce préavis ?

M. Stéphane PORZI informe que la Municipalité viendra avec un décompte final. Il explique qu'actuellement la buvette de Marcy rapporte plus que ce qu'il avait mis au budget la concernant. Il y a aussi un montant de la location de la salle de gym qui est versé par l'ASISE de Fr. 240'000.- qui n'est pas rémunéré cette année. Il va y avoir une réunion avec l'ASISE pour discuter de la somme qu'elle verserait pour la location de la patinoire. Actuellement, environ Fr. 8'000.- sont payés par l'ASISE pour l'utilisation de la patinoire de Morges.

M. Pascal GIRARDET n'a pas compris où sera installée la patinoire.

M. Stéphane PORZI explique que la patinoire sera installée à côté du parking à Marcy.

M. Jacques ROCHAT souhaite savoir si la Municipalité redéposera un préavis pour la location d'une patinoire mobile l'année prochaine.

Il profite d'avoir la parole pour rebondir sur une réponse de M. Frédéric BERTHOUD, la patinoire n'étant pas fermée sur les côtés mais qu'elle sera juste couverte, sera-t-il possible de faire du patin en pleine bise.

M. Frédéric BERTHOUD explique que si l'on plaçait cette patinoire au bord du lac, par exemple sur la Place d'Armes, elle serait exposée en pleine bise mais là où il est souhaité de l'installer, elle sera protégée de ce vent froid.

Le toit évite un entretien supplémentaire de la glace.

M. Stéphane PORZI rajoute que la Municipalité aurait voulu installer une patinoire il y a déjà deux ans. N'ayant plus de salle de gym, c'est l'occasion parfaite pour l'implanter. Toutes les communes qui ont une patinoire ont renouvelé l'expérience, soit par une location ou soit par un achat de patinoire. La Commune de Nyon en achetée une. Ça sera l'engouement de la population qui fera que la Municipalité redéposera un préavis pour la location d'une patinoire l'année prochaine.

Mme Sylvie FUCHS souhaite connaître le prix à l'achat d'une patinoire ?

M. Stéphane PORZI répond que la Commune de Nyon l'a obtenue pour Fr. 500'000.- à l'achat. Il faut aussi penser aux coûts de la maintenance.

M. Philippe DEILLON demande quelle est la température maximale d'utilisation d'une telle patinoire et si la Municipalité aurait fait une estimation de la température des 12 semaines où la patinoire sera installée ? Il souhaite aussi savoir si une assurance a été établie avec la Société La Pati SA pour la patinoire.

M. Frédéric BERTHOUD estime que normalement, dans les mois de décembre, janvier et février la température est basse. Il explique que la glace est gérée par une station météo à distance en fonction des conditions météo. A Nyon, où il fait le même climat qu'à Saint-Prex, il n'y a jamais eu de soucis avec leur patinoire.

M. Stéphane PORZI informe que malheureusement il ne peut pas estimer la température qu'il y aura cet hiver. Mais selon son expérience, « il a été à la patinoire au mois de septembre voir un match où il devait faire une température avoisinant les 30 degrés et que tous les joueurs pouvaient parfaitement patiner ».

La parole n'étant plus demandée, le sujet est clos.

Au vote, les conclusions du rapport sont acceptées à 49 voix sur les 51 des membres présents.

8) Préavis n° 14/11.2016 – Budget de la bourse communale pour 2017.

Ce préavis est transmis à la Commission des Finances.

9) Simple questions.

M. François LUDWIG informe qu'au passage des Saugettes la partie souterraine est bien éclairée mais qu'en revanche la rampe d'accès côté Jura est éteinte depuis une ou deux semaines.

Il rajoute qu'il avait suggéré, il y a quelques temps, d'aménager un chemin ou un trottoir pour accéder à l'entrée de l'arsenal. Il suppose que cette idée a dû être abandonnée car il avait espéré pendant les travaux de génie civil à cet endroit que la Municipalité aurait profité pour faire ce trottoir d'accès. Il se demande pour quelle raison cela n'a pas été réalisé ?

M. Stéphane PORZI répond que l'idée n'a pas été abandonnée; la Municipalité a tenu compte de cette remarque. Elle a décidé de construire un trottoir mais pas dans l'immédiat.

M. Daniel MOSINI explique qu'avant de faire de tels travaux, la Municipalité souhaite voir le fonctionnement de l'arsenal et comment les organismes du lieu allaient s'y rendre et l'utiliser. Elle a prévu la possibilité de faire un trottoir lors de futurs travaux.

M. Roger BURRI revient sur la première remarque de M. François LUDWIG et informe que la Municipalité tiendra compte de cette panne dès demain.

La parole n'étant plus demandée, le sujet est clos.

10) Contre-appel.

Il est fait.

La séance est levée à 20 h 55.

Le Président :



Alain Jouffrey



La Secrétaire :



Chantal Courtais-Rey